

Délibération n° 5

Conseil municipal du 5 décembre 2008

Dénomination de voies publiques - Approbation

*M. JUNIQUE, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dénomination de voies publiques

Ile de Nantes (Quartier Ile de Nantes)

Porté par la S.A.M.O.A., le projet Ile de Nantes est l'un des plus grands projets urbains en France. Des espaces publics sont créés ou réaménagés pour accueillir de nouveaux habitants. Rues, places, berges et quais aménagés proposent de nouveaux lieux de vie et d'activités dans un environnement privilégié en bord de Loire. Ce sont ces voies nouvelles qu'il convient dorénavant de dénommer.

Le tronçon de voie situé entre le boulevard de la Prairie au Duc au nord et le quai du Président Wilson au sud (plan de situation joint) ne porte pas, à l'heure actuelle, de nom clairement défini (Prairie au Duc, quai des Antilles). Afin de lever toute ambiguïté, il est proposé de la dénommer :

- boulevard des Antilles.

Sur le site du Palais de Justice (plan de situation joint), sont créées deux voies donnant sur le quai François Mitterrand et un mail plus important parallèle à la rue la Noue Bras de Fer. Il est proposé de les dénommer, respectivement :

- rue Marguerite Duras (1914-1996), écrivaine, réalisatrice et scénariste,
- rue Louise Weiss (1893-1983), journaliste, écrivaine et féministe,
- mail du Front Populaire.

A proximité de la future Ecole d'Architecture (plan de situation joint), sont créées deux voies situées entre la rue de la Tour d'Auvergne et la rue Pierre Landais, une placette située le long de l'Ecole, une voie située entre la rue la Noue Bras de Fer et le quai François Mitterrand; est prolongée la rue la Noue Bras de Fer qui est renommée entre la placette et la place François II. Il est proposé de les dénommer, respectivement :

- rue des Ferblantiers, du nom des artisans qui transformaient le fer-blanc notamment pour la conserverie, activité qui va connaître un développement important à partir des années 1830-1840,
- rue de la Savonnerie, du nom de l'industrie du savon implantée à Nantes à partir de 1844,
- place des Erables, plantée d'érables depuis sa création,

- rue de l'Angélique des estuaires, l'une des stations majeures pour la conservation de cette plante dans l'estuaire de la Loire est située entre le pont Anne de Bretagne et le pont Haudaudine,
- rue la Noue Bras de Fer (prolongement),
- rue des Architectes, attenante à la nouvelle école d'architecture.

Sur le site dit « des Fonderies » (plan de situation joint), sont créées une voie, entre le boulevard Vincent Gâche et la rue Louis Joxe, une voie débouchant sur la rue des Boires et une voie située entre le boulevard Vincent Gâche et la rue Louis Joxe prolongée. Il est proposé de les dénommer, respectivement :

- rue de Recife, ville brésilienne, marquée par une forte diversité culturelle, qui a signé un accord de partenariat avec Nantes en août 2003,
- rue de Cochabamba, 3^{ème} ville de Bolivie avec laquelle Nantes a signé des conventions de coopération en 1991 et 1995 et un pacte d'amitié et de coopération en juillet 1999,
- rue des Frères Mano, trois frères d'une famille du quartier Zola résistants et déportés, l'un mort au camp de Mauthausen et un second quelques années plus tard des suites de son internement.

Sur le site dit « du Tripode », sont créées deux rues et deux promenades qu'il est proposé de dénommer :

- rue Konrad Adenauer, 1876-1967, chancelier de la R.F.A. de 1949 à 1963 considéré comme l'un des « Pères de l'Europe », qui a signé le traité de réconciliation avec la France, dit « traité de l'Élysée » en 1963 avec le Général de Gaulle (dont la voie attenante porte le nom),
- rue du Tripode, en hommage au bâtiment disparu mais ancré dans la mémoire collective,
- promenade Europa, en adéquation avec l'orientation internationale du quartier,
- promenade José Arribas, 1921-1989, entraîneur mythique du Football Club de Nantes de 1960 à 1976, voie avec vue sur le stade Marcel Saupin.

A la pointe de l'île, sont créées deux voies qu'il est proposé de dénommer :

- rue du Général de Bollardière, 1907-1986, combattant de la seconde guerre mondiale, de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie – au cours de laquelle il sera le seul officier supérieur à condamner la pratique de la torture – membre actif du mouvement pour une alternative non-violente,
- rue Thomas Narcejac, 1908-1998, auteur qui composa avec Pierre Boileau un des tandems les plus célèbres de la littérature policière ; plusieurs intrigues ont été campées à Nantes où Thomas Narcejac a passé une grande partie de sa carrière d'enseignant, notamment au lycée Clémenceau.

Bottière/Chesnaie (Quartier Doulon Bottière)

A la Bottière/ Chesnaie il convient de dénommer la voie qui ne dessert actuellement que l'entrepôt du comité des Fêtes mais qui va desservir le futur centre de formation des apprentis et le futur gymnase (plan de situation joint). Il est proposé de la dénommer rue des Carnavaliers.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve :

- la dénomination « boulevard des Antilles » à la voie située entre le boulevard de la Prairie au Duc et le quai du Président Wilson,
- les dénominations « rue Marguerite Duras », « rue Louise Weiss » et « mail du Front Populaire » aux voies créées dans le secteur du Palais de Justice,
- les dénominations « rue des Ferblantiers », « rue de la Savonnerie », « place des Erables », « rue de l'Angélique des estuaires », « rue la Noue Bras de Fer », et « rue des Architectes » aux voies créées dans le secteur de l'Ecole d'Architecture,
- les dénominations « rue de Recife », « rue de Cochabamba » et « rue des Frères Mano » aux voies créées dans le secteur des Fonderies,
- les dénominations « rue Konrad Adenauer », « rue du Tripode », « promenade Europa » et « promenade José Arribas » aux voies créées dans le secteur Tripode,
- les dénominations « rue du Général de Bollardière » et « rue Thomas Narcejac » aux voies situées à la pointe de l'Ile,
- la dénomination « rue des Carnavaliers » à la voie située à la Bottière/ Chesnaie,

2. autorise M. le Député-Maire ou M. l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 5 décembre 2008

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 11 décembre 2008

Jean-Marc AYRAULT